

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-M-311**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 18 mai 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- *Règlement numéro 2021-M-311 concernant le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts*

Le présent règlement a pour objet :

- Le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 18 mai 2021 » ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca).

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 20 mai 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière